



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an Fr. 8.—
ABONNEMENTS Six mois . . . » 4.—
Trois mois . . . » 2.—

REDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDEES

S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40

Installations d'eau et de gaz
Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.
Devis gratuits sur demande.

Emile Pfenniger Vins et liqueurs

Spécialité :
Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : Moût du pays
Eoulevard de la Gare

Serre 35 a CERCLE OUVRIER 35 a Serre

Ancienne Synagogue
Consommations de premier choix
— Excellents vins —

Bière de la Brasserie Ulrich

TÉLÉPHONE

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4

La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs, farines, sons et avoines, gros et détail.

LEHMANN FRÈRES, VOITURIERS

Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES

Chaux-de-Fonds
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies pour Hommes. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lainages Au GAGNE PETIT Soieries

6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales, Vins

et spiritueux. Farines, sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

JULES VERTHIER RUE NEUVE 10

Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand assortiment de Cravates.

Jacob Schweizer Place de l'Hôtel-de-Ville

Boucherie — Charcuterie

Magasins du Prii temps, J.-H. Matile

Rue Léopold-Robert 4. — Halle du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Brasserie de la Comète Ulrich Frères

BIÈRE, façon
MUNICH PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI

Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.

Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis, à 8 1/2 h.

Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche de 10 heures à midi.

La Ménagère. — Distribution des marchandises chaque samedi, de 1 à 10 heures du soir, au Cercle ouvrier.

L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir, au local, Chapelle 5.

Section littéraire l'Amitié. — Répétition le vendredi, à 9 h. du soir, au local, Chapelle 5.

Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau central et du comité local tous les jeudis à 8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement chaque samedi de 8 heures à 10 heures du soir au Cercle ouvrier.

Club du Cazin. — Tous les dimanches de 11 heures du matin à midi, réunion des joueurs à la Brasserie du Globe, Serre 45.

La Cagnotte, groupe d'épargne. — Perception tous les samedis dès 8 h. à 10 h. du soir, au local, Ronde 26.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous avisons nos abonnés que nous présenterons le samedi et le dimanche 29 et 30 juin et le lundi 1^{er} juillet les quittances pour le second semestre et le troisième trimestre.

Nous les prions de faire bon accueil à nos encaisseurs.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que les abonnés qui payent le 2^{me} trimestre à présentation de la quittance d'abonnement ont droit à l'une ou l'autre des primes :

Le Guide pratique de l'Industriel, de l'Ouvrier et de l'Artisan.

Poignée de Riens.

Cette prime leur sera délivrée moyennant présentation de leur quittance à notre bureau.

L'ADMINISTRATION.

L'Actualité

La doctrine de Fourier

Toute la doctrine de Fourier se déroulait. Le coup de génie était d'utiliser les passions de l'homme comme les forces mêmes de la vie. La longue et désastreuse erreur du catholicisme venait d'avoir voulu les mater, de s'être efforcé de détruire l'homme dans l'homme pour le jeter en esclavage à son Dieu de tyrannie et de néant. Les passions, dans la libre société future, devaient produire autant de bien, qu'elles avaient produit de mal, dans la société enchaînée, terrorisée, des siècles morts. Elles étaient l'immortel désir, l'énergie unique qui soulève les mondes, le foyer intérieur de volonté et de puissance qui donne à chaque être le pouvoir d'agir. Privé d'une passion, l'homme serait mutilé, comme s'il était privé d'un sens. Les instincts, refoulés, écrasés jusqu'ici, ainsi que des bêtes mauvaises, ne seraient plus, libérés enfin, que les besoins de l'universelle attraction tendant à l'unité, travaillant parmi les obstacles à se fondre dans l'harmonie finale, expression définitive de l'universel bonheur. Et il n'y avait pas d'égoïstes, il n'y avait pas de paresseux, il y avait seulement des affamés d'unité et d'harmonie qui marcheraient en frères, le jour où ils verraient la route assez large pour qu'on y passât tous à l'aise et heureux, il y avait seulement des victimes du lourd servage pesant sur les ouvriers manuels, que rebutaient des besognes injustes, démesurées, mal ap-

propriées, tout prêts à œuvrer dans la joie, lorsqu'ils n'auraient plus que leur part logique et choisie du grand labeur commun.

Puis, c'était l'autre coup de génie, le travail remis en honneur, devenu la fonction publique, l'orgueil, la santé, la gaieté, la loi même de la vie. Il suffirait de réorganiser le travail, pour réorganiser la société tout entière, dont il devrait être l'obligation civique, la règle vitale. Mais il ne s'agissait plus d'un travail brutalement imposé à des vaincus, à des mercenaires avilis, qu'on écrase et qu'on traite en bêtes de somme affamées, il s'agissait d'un travail librement accepté par tous, réparti selon les goûts et les natures, exercé pendant le très petit nombre d'heures indispensable, sans cesse varié au choix des ouvriers volontaires.

Une ville, une commune, n'était plus qu'une immense ruche, dans laquelle il n'y avait pas un oisif, où chaque citoyen donnait sa part d'effort à l'œuvre d'ensemble, dont la cité avait besoin pour vivre. La tendance à l'unité, à l'harmonie finale, rapprochait les habitants, les faisait se grouper, se classer d'eux-mêmes dans des séries. Et tout le mécanisme était là, le travail divisé à l'infini, l'ouvrier choisissant la tâche qu'il ferait gaiement, cessant d'ailleurs d'être cloué au même métier, passant à son gré d'un groupe, d'un labeur à un autre.

On ne révolutionnerait pas le monde d'un coup, on commencerait petitement, en expérimentant le système sur une commune de quelques milliers d'âmes, pour en faire un vivant exemple ; et le rêve prenait corps on créait la phalange, base unitaire de la grande armée humaine, on bâtissait le phalanstère, la maison commune. Au début, pour sortir de l'état de lutte actuel, rien n'était plus simple, on se contentait de faire appel à toutes les bonnes volontés, à tous ceux qui souffraient de tant de douloureuse injustice. On les associait, on créait une vaste association du capital, du travail et du talent. On disait à ceux qui avaient aujourd'hui l'argent, à ceux qui avaient les bras, à ceux qui avaient le cerveau, de s'entendre, de s'unir pour mettre leur fortune en commun.

Ils produiraient avec une énergie, avec une abondance centuplées, ils s'enrichiraient des bénéfices qu'ils se partageraient le plus équitablement possible, jusqu'au jour où le capital, le travail, le talent ne feraient plus qu'un, seraient le patrimoine commun d'une libre société de frères, où tout serait enfin à tous, dans l'harmonie réalisée.

Travail.

EMILE ZOLA.

LIBERTÉ D'OPINION

Nous recevons du groupe pour la défense de la liberté d'opinion la communication suivante :

« Le 27 avril dernier, le Département de Justice et Police du canton de Genève expulsait six ouvriers italiens, qui avaient

chanté l'*Inno dei Lavoratori* (Hymne des Travailleurs) à la sortie d'un meeting de notre Groupe. Mais, au lieu de les laisser libres, aussitôt la frontière du canton franchie, ils furent escortés jusqu'à Chiasso, aux confins italiens, où la police royale les arrêta pour les conduire aux prisons de Côme. Il est à remarquer que ces jeunes gens n'avaient pas même demandé à passer dans un autre canton suisse, mais à se rendre à la frontière française, ce qui fut refusé.

Pour dévoiler cette iniquité, nous publiâmes un manifeste qui eut un certain retentissement dans la presse suisse et étrangère. Le gouvernement genevois, directement accusé par nous, prétendit pour se justifier, avoir agi en conformité d'une circulaire de M. Ruffly, ancien chef du Département fédéral de Justice et Police, enjoignant aux cantons de conduire tous les italiens expulsés cantonalement ou fédéralement à Chiasso. La *Revue*, organe du Conseil fédéral, répondit que cette circulaire, datée du 1^{er} octobre 1894, concernait seulement les individus rapatriés et non les expulsés politiques, auxquels on laisse régulièrement le choix du pays dans lequel ils désirent se rendre, à l'exception des anarchistes qui, d'après la convention de Rome, doivent toujours être acheminés sur la frontière de leur pays d'origine.

Ainsi, l'une des décisions secrètes prises à la conférence internationale de Rome contre les anarchistes est aujourd'hui avouée officiellement et elle constitue une grave atteinte à la liberté d'opinion, en autorisant, sans aucun jugement préalable, l'extradition d'un homme prévenu simplement de professer un certain ordre d'idées.

Remarquons d'abord que dans la pratique tous les expulsés sont taxés d'anarchistes ; ainsi l'ont été, par exemple, les six jeunes ouvriers dont nous venons de parler, bien que faisant partie de la section socialiste italienne à Genève. De la polémique entre le *Genevois*, organe du gouvernement de notre canton, et la *Revue*, porte-parole du Conseil fédéral suisse, il est résulté d'ailleurs que la circulaire en discussion parlait bien d'*expulsés* et non pas seulement de *rapatriés*. Une confusion n'est pas admissible en pareil cas, étant donnée la précision de langage avec laquelle sont rédigés les documents officiels. Le gouvernement suisse n'a fait exception à la règle de conduire à Chiasso les expulsés politiques italiens que dans de rares cas où l'expulsion ayant soulevé un certain bruit, un scandale était à craindre.

Mais en admettant que les anarchistes seuls eussent à souffrir de si odieuses mesures, le devoir de tout homme de cœur serait toujours de protester contre les décisions prises à Rome. En effet, s'il n'est pas admissible de frapper un homme en vertu de rapports de police qu'il n'est pas appelé à discuter, l'application qu'on prétend lui faire d'une législation secrète et de peines non promulguées est une énormité contre laquelle nous espérons voir se produire dans tous les pays, et spécialement

dans ceux qui se réclament d'un régime démocratique, une forte agitation populaire, capable de vaincre toutes les réactions coalisées.

Dans un grand meeting tenu à Genève, le bureau de notre groupe a été chargé de nantir le Comité socialiste international, la presse libérale d'Europe et tous les groupes pour la défense de la liberté d'opinion, de la véritable portée des décisions prises à la conférence anti-anarchiste de Rome, ce que nous faisons par la présente.

Nous espérons que tous les hommes de progrès nous aideront à réveiller la conscience du peuple contre des actes si arbitraires et iniques, et que dans chaque pays les gouvernants seront forcés de s'expliquer sur les engagements pris, à seul fin de persécuter la pensée libre et d'en empêcher la manifestation.

Une fois de plus, en cette occasion, doit s'affirmer la solidarité internationale des opprimés, par laquelle seulement nous pourrions conquérir chaque jour un peu plus de justice et de liberté, et préparer ainsi l'avenir de paix et de bonheur que nous souhaitons tous.

Recevez, chers citoyens et camarades, nos fraternelles salutations.

Groupe pour la défense de la liberté d'opinion.

Note de la rédaction. — Nous sommes d'avance acquis à tout ce qui sera tenté pour la défense de la liberté d'opinion. Mais nous ne cachons pas au groupe pour la défense de la liberté d'opinion que nous craignons de voir son activité paralysée ou tout au moins amoindrie s'il borne ses efforts à la défense des anarchistes.

Nous nous permettons de signaler à ce groupe un autre champ d'activité. Pour avoir publié un article contre les fortifications, la *Sentinelle* est poursuivie en dommages-intérêts par les officiers du fort de Savatan. Nous n'avons fait que d'exprimer librement notre opinion. Le groupe qui s'intitule pour la défense de la liberté d'opinion n'a pas songé un seul instant à protester et nos confrères de la presse ont simplement mentionné ce procès sans blâme aucun à l'égard des galonnés qui nous poursuivent et qui ne cachent pas leur intention de bâillonner la presse suisse, en commençant par les organes socialistes.

Nous aimerions voir le groupe pour la défense de la liberté d'opinion soutenir aussi la liberté d'opinion des nationaux et

le droit de libre critique des pékins à l'égard des officiers. Nous nous permettons de lui signaler cette extraordinaire prétention de l'oligarchie militaire qui se croit permis — déjà! — de crier aux journaux comme à de simples pioupious: silence dans les rangs!

La première liberté à défendre, c'est la liberté de la presse, sans laquelle nulle autre n'existe.

La Suisse socialiste

ZURICH. — Elections municipales. — Les élections municipales qui ont eu lieu dimanche à Zurich ont donné les résultats suivants :

Arrondissement I. — Sont élus: 14 radicaux, 4 démocrates, 4 conservateurs.

Arrondissement II. — Sont élus: 9 radicaux, 2 démocrates.

Arrondissement III. — Il y a eu 72 candidats élus pour 49 mandats à pourvoir. Sont finalement proclamés élus: 24 socialistes et 24 candidats des partis bourgeois, ainsi qu'un candidat commun, que l'on classe parmi les démocrates.

Arrondissement IV. — Sont élus: 4 radicaux et 5 socialistes.

Arrondissement V. — Sont élus: 15 radicaux et 12 démocrates.

Dans ces élections, les socialistes ont perdu 4 mandats et en ont gagné 9. Bravo!

LE TOUR DU MONDE

Le droit

On entend par *droit*, soit la faculté de faire un acte, soit l'ensemble des lois, soit la science des lois, dit *Aurore*.

On entend par *droit naturel* celui qui résulte de la nature des hommes et de leurs rapports nécessaires.

On entend par *droit positif* celui qui résulte des lois et conventions.

Il y a donc un droit naturel, qui peut être déterminé par la logique et imposé par la raison, et qui est le vrai; et un autre droit dépendant du bon plaisir des hommes, imposé par la force, non identique au « naturel », non identique au vrai, qui n'est donc pas le vrai droit, et qui s'appelle « positif ».

Alors, si le droit positif n'est pas le vrai droit, je n'en veux pas et je dis que reconnaître un pareil droit est le fait d'esprits faux; car, si admettre que la raison est sensée, admettre ce qui diffère de la raison, ce qui par conséquent n'est pas la raison, ne peut être sensé.

des deux premières maladies qui lui viendront. Si je le tue de la première, sa femme aura la survivance pour la seconde. Quant à toi, Machecourt, je te permets de souscrire pour un broc de vin blanc.

Pendant ce temps-là, Arthus avait fait dresser la table chez le geôlier. Il tirait lui-même de leur hotte les plats qui s'étaient un peu transvasés les uns dans les autres, et il les mettait dans leur ordre et place sur la table.

Quand tout fut arrangé à sa fantaisie: — Allons, s'écria-t-il, à table, et trêve de bavardage, je n'aime pas à être dérangé quand jé mange, vous aurez tout le temps de jaser au dessert.

Le déjeuner ne se ressentait nullement du lieu où il se célébrait. Machecourt seul était un peu triste, car l'arrangement pris avec Bonteint par les amis de mon oncle lui semblait une plaisanterie.

— Allons donc, Machecourt, s'écria Benjamin, ton verre est toujours dans ta main plein ou vide! est-ce moi qui suis, ou toi qui es prisonnier, je te prie? A propos, messieurs, savez-vous que Machecourt a failli hier commettre une bonne action: il voulait vendre sa bonne vigne de Choulout pour payer ma rançon à Bonteint.

— C'est magnifique! s'écria Page.

— C'est succulent! dit Arthus.

— C'est un trait comme j'en vois dans la morale en action, poursuivit Guillerand.

— Messieurs, interrompit Rapin, il faut honorer la vertu partout où on a le bonheur de la posséder; je propose donc que toutes les fois que Machecourt sera à table avec nous, il lui soit décerné un fauteuil.

Il suit de là que les hommes deviendront sensés au moment précis où ils cesseront de s'occuper du droit positif et qu'ils demeureront fous tant qu'ils s'occuperont d'un autre droit que du « naturel ».

En effet, limiter ma faculté d'agir aux actes permis par ma raison, c'est user de ma faculté d'agir avec discernement; tandis que limiter ma faculté d'agir aux actes non défendus par l'arbitraire, c'est aliéner ma faculté d'agir, c'est abdiquer

Ma Liberté

PARAF-JAVAL.

Le mouvement de la population en Europe. — Voici quel a été le développement de la population dans les principaux pays de l'Europe pendant le dernier demi-siècle :

	Vers 1850	Vers 1900	Augm.
France (terr. act.)	35,260,000	38,600,000	3,340,000
Îles Britanniques	27,369,000	41,484,219	14,115,000
Allemagne (terr. act.)	35,397,000	56,346,014	20,948,000
Aut.-Hong. (terr. act.)	30,727,000	45,107,304	14,380,000
Russie (Finlande.)	66,714,000	128,897,628	62,183,000
Italie (terr. act.)	23,617,000	32,449,754	8,833,000

Ainsi, en 1850, la France était encore, même au point de vue numérique, le plus grand pays de l'Europe occidentale. Sa population égalait celle de l'ensemble des pays qui devaient, vingt ans plus tard, former l'empire d'Allemagne. Elle dépassait l'ensemble des trois royaumes britanniques, l'ensemble des deux parties de la monarchie autrichienne.

Depuis cette époque, l'Allemagne a gagné 21 millions d'habitants; l'Autriche-Hongrie un peu moins encore. La France, pendant ce temps ne s'élevait de 35 à 38 millions d'habitants, que grâce à l'immigration de plus d'un million d'étrangers, c'est-à-dire que pratiquement sa population est restée à peu près stationnaire.

Des six grandes puissances de l'Europe, la France, autrefois la seconde au point de vue numérique, est devenue l'avant-dernière; l'Italie même n'est pas très loin de l'atteindre.

FRANCE

Le Sénat, dans sa séance de nuit de samedi, après avoir rejeté une série d'amendements à l'article 18 de la loi sur les associations adopte à mains levées cet article, modifié par les amendements Guérin et Traireux.

Les articles 10, 20 et 21 sont également adoptés après le rejet ou le retrait de divers amendements, puis vote. A ce moment, un incident d'une extrême violence se produit. M. Destieu-Junca, ayant qualifié le ministre Méline de ministre de trahison, est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

— Adopté! s'écrièrent ensemble tous les convives, et à la santé de Machecourt!

— Ma foi, dit mon oncle, je ne sais pas pourquoi on a si peur de la prison. Ce chapon n'est-il pas aussi tendre et ce bordaux aussi parfumé de ce côté-ci que de l'autre côté du guichet?

— Oui, dit Guillerand, tant qu'il y a de l'herbe le long du mur où elle est attachée, la chèvre ne sent pas son lien; mais quand la place est nette, elle se tourmente et cherche à le rompre.

— Aller de l'herbe qui croît dans la vallée, répondit mon oncle, à celle qui croît sur la montagne, voilà la liberté de la chèvre; mais la liberté de l'homme, c'est de ne faire que ce qui lui convient. Celui dont on a confisqué le corps et auquel on laisse la faculté de penser à son gré, est cent fois plus libre que celui dont on tient l'âme captive aux chaînes d'une occupation odieuse. Le prisonnier passe sans doute de tristes heures à contempler, à travers ses barreaux, le chemin qui fuit dans la plaine et va se perdre sous les ombrages bleuâtres de quelque lointaine forêt. Il voudrait être la pauvre femme qui mène sa vache le long du chemin en tournant son fuseau; ou le pauvre bûcheron qui s'en va couvert de ramées vers sa chaumine qui fume par-dessus les arbres. Mais, cette liberté d'être où l'on voudrait, d'aller droit devant soi tant qu'on n'est pas las ou qu'on n'est pas arrêté par un fossé, à qui appartient-elle? Le paralytique n'est-il pas en prison dans son lit, le marchand dans sa boutique, l'employé dans son bureau, le bourgeois entre l'enceinte de sa petite ville, le roi entre les limites de son royaume, et Dieu lui-même entre cette circonférence glacée qui borne

L'ensemble de la loi sur les associations est adopté par 173 voix contre 99.

La séance est levée à 1 h. 10 du matin. — M. Waldeck-Rousseau a déposé aujourd'hui lundi sur le bureau de la Chambre le projet de loi sur les associations voté par le Sénat. Le projet a immédiatement été envoyé à la commission qui dès demain mardi déposera son rapport. Il est à peu près que la commission demandera à la Chambre de ratifier le projet tel qu'il est sorti des délibérations du Sénat. La discussion publique pourrait venir vers le milieu de la semaine et la loi être définitivement adoptée avant les vacances.

Farceurs! — Le *Drapeau* publie une lettre de MM. Déroulé et Marcel Habert au président de la Haute-Cour dans laquelle les deux condamnés reconnaissent que le 23 février 1899 ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour renverser le gouvernement parlementaire et pour lui substituer la république plébiscitaire. Déroulé et Marcel Habert se déclarent résolus à tout faire pour amener un changement de régime. Mais ils affirment sur leur honneur que ni M. Buffet, ni le comte de Lur-Saluces, ni aucune royaliste quelconque ne s'est à quelque moment que ce soit associé à leurs projets.

C'est comme si MM. Redard, Quartier, Barbier et *tutti quanti* venaient prétendre qu'ils ne se sont pas alliés aux conservateurs.

Important pour les personnes sourdes. Les tympanos artificiels en or de l'Institut Hollebecke, sont reconnus les seuls efficaces contre la surdité, bruits dans la tête et dans les oreilles. Un fonds permanent soutenus par les dons de patients reconnaissants, autorise le dit institut à les fournir gratuitement aux personnes qui ne pourraient se les procurer. S'adresser Institut Hollebecke, Kenway House, Earl's Court, Londres W. Angleterre.

EN PAYS NEUCHATELOIS

Militaire. — On adresse les lignes suivantes à la *Suisse libérale* :

« Nous apprenons de source certaine que le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel vient d'être mis en demeure par le département militaire fédéral de régler à bref délai les questions depuis longtemps pendantes au sujet des casernes de Colombier, sinon la troisième école de recrues ira passer les derniers quinze jours à Yverdon. De plus, l'école de sous-officiers se fera au même endroit, de sorte que, depuis le 26 juillet, il n'y aura plus de soldats à Colombier. Notre place d'armes est mise à l'index; ceci au préjudice non seulement de certaines localités, mais de tout le canton.

« Nos compatriotes des cantons voisins convoient depuis longtemps l'avantage et l'honneur de posséder une place d'armes

les mondes? Tu vas haletant et ruisselant de sueur sur un chemin brûlé par le soleil; voici de grands arbres qui étalent à côté de toi leurs hauts étages de verdure, et qui secouent comme par ironie leurs feuilles jaunes sur ta tête: tu voudrais bien, n'est-ce pas, te reposer un instant sous leurs ombres et essuyer tes pieds dans la mousse qui tapisse leurs racines; mais entre eux et toi il y a six pieds de mur, ou les barreaux acérés d'une grille. Arthus, Rapin et vous tous qui n'avez qu'un estomac, qui ne savez que dîner après avoir déjeuné, je ne sais si vous me comprenez; mais Millot-Rataut, qui est tailleur et qui fait des noëls, me comprendra, lui. J'ai souvent désiré suivre, dans mes pérégrinations vagabondes, le nuage qui s'en allait aux vents par le ciel; souvent, quand, accoudé sur ma fenêtre, je suivais en rêvant la lune qui semblait me regarder comme une face humaine, j'aurais voulu m'envoler comme nue bulle d'air vers ces mystérieuses solitudes qui passaient au-dessus de ma tête, et j'aurais donné tout au monde pour m'asseoir un instant sur ces gigantesques pitons qui déchirent la blanche surface de la planète: n'étais-je pas alors aussi captif sur la terre que le pauvre prisonnier entre les hautes murailles de sa prison?

— Messieurs, dit Page, il faut convenir d'une chose: la prison est trop bonne et trop douce pour le riche. Elle le corrige et l'enfant gâté, comme cette nymphe qui donna le fouet à l'Amour avec une rose.

(A suivre.)

MON ONCLE

BENJAMIN

ROMAN SOCIAL

PAR CLAUDE TILLIER

Moi, je lui plaiderai sa première affaire. Parlanta lui griffonnera deux assignations, Arthus lui fera son testament, Rapin lui donnera deux ou trois consultations qui lui coûteront plus cher qu'il ne pense; Guillerand donnera, tant bien que mal des leçons de grammaire à ses enfants; Rataut qui n'est rien attendu qu'il est poète, s'engage sur l'honneur à acheter chez lui tous les habits dont il aura besoin pendant deux ans, ce qui selon moi et lui, ne l'engage pas à grand chose.

— Et Bonteint accepte-t-il? fit Benjamin.

— Comment, dit Page, s'il accepte! il reçoit des valeurs pour plus de cinq cents francs!... C'est Rapin qui a arrangé cette affaire hier avec lui; il n'y a plus qu'à rédiger les conditions.

— Eh bien! dit mon oncle, je veux prendre ma part de cette bonne action: je m'engage moi à le traiter sans mémoire aucun

fédérale ; ils se réjouissent de notre laisser-aller.

« Que font les diverses commissions de la caserne qui n'ont pas été réunies depuis deux législatures et plus ? Que fera-t-on des locaux ? Que fera-t-on des terrains acquis au prix de grands sacrifices par les uns et par les autres ? Prendra-t-on toujours des mesures insuffisantes ? Qu'en pense le Conseil d'Etat ? »

Il y a tout au moins une inexactitude dans l'entrefilet qu'on vient de lire.

Les commissions ont été réunies à plusieurs reprises ; mais devant l'attitude résolue du Grand Conseil et surtout de l'opposition socialiste, elles ont dû rengainer leurs propositions et ajourner leurs décisions sous différents prétextes.

Le Conseil d'Etat se laissera peut-être faire une douce violence. Le Grand Conseil est capable de voter des centaines de mille francs à engloutir dans les casernes, alors qu'on ne sait comment boucler le déficit qui menace.

Mais il y a le peuple en dernier ressort. Et il n'est pas dit que ce n'est pas lui qui tranchera souverainement la question.

Nous n'aurions plus de caserne que nous n'en serions pas plus malheureux pour cela !

Nous n'avons plus de carcan, plus de gibet, plus de guillotine, plus de bourreau. Qui donc les regrette ?

Ohé les conservateurs ! — Maintenant que les conservateurs ont joué leur rôle dans la comédie électorale des 8 et 9 juin, les radicaux — avec l'insolence et l'arrogance dont ils sont coutumiers — se fichent d'eux et les envoient promener.

Preuve en soit l'article du *Neuchâtelois* d'hier où l'on lit, entre tant d'autres aménités, ce qui suit :

« Ce que la *Suisse libérale* craint, c'est de voir la députation libérale amoindrie, — en nombre, cela va de soi, — et c'est ce qui lui fait pousser son cri d'alarme. On a des principes au journal du chef-lieu ! La revision proposée, si elle devait maintenir les dix-neuf collèges actuels, aurait pour effet, en réduisant à deux le chiffre de la députation de la Béroche, de Travers et des Verrières, de « placer les minorités libérales de ces collèges à la merci des majorités radicales », — ce qui serait révoltant, tandis qu'à La Sagne, qui n'a déjà maintenant que deux députés, la députation compacte se comprend beaucoup mieux, à ce que dit la *Suisse libérale*. Evidemment, bonne et naïve Suisse !

« Au risque de faire bondir notre excellent confrère du chef-lieu, je vais lui soumettre une autre idée infiniment plus simple de résoudre toute la question de la diminution du nombre des députés ; elle n'est pas de moi, je l'avoue en toute modestie et ingénuité, elle n'en est pas moins originale. Celui donc qui a eu cette trouvaille de génie — c'est un pince sans rire, je crois devoir vous avertir, — proposait cette solution radicale (vous verrez que le mot est en place) : il s'agit de diminuer le nombre des dé-

putés d'un trentaine ; les libéraux sont actuellement trente-cinq, priez les de faire place.

« Moi, j'avoue que je n'ai pas pris cette proposition au sérieux ; le procédé serait un peu sommaire ; qu'en pense ce cher confrère de la *Suisse libérale* !

Le g. »

Pour qui sait lire, Messieurs les radicaux demandent tout simplement aux conservateurs d'abandonner leurs sièges.

A vrai dire, les conservateurs n'ont aucune raison d'être au Grand Conseil puisqu'ils approuvent sans cesse, opinent du bonnet, se rallient à tout et sont plus royalistes que nos roitelets. Les radicaux étant devenus à leur tour conservateurs, c'est radis blancs pour blancs radis.

Que les libéraux n'envoient plus de députés au Grand Conseil, il y aura une trentaine de députés qui feront défaut, mais il n'y aura pas un rétrograde et un conservateur de moins dans le Grand Conseil neuchâtelois !

ETAT-CIVIL de LA CHAUX-DE-FONDS

du 24 Juin 1901

NAISSANCES

Studzinski, Fernand Charles, fils de Charles, faiseur de ressorts, et de Hermine, née Iseli, Neuchâtelois.
Gutmann, Adrien, fils de Fritz, horloger, et de Julia-Fanny, née Liniger, Bernois.
Brandt, Juliette-Hélène, fille de Eugène-Alfred, graveur, et de Marie-Joséphine, née Cuenin, Neuchâteloise.
Kureth, Julien-Arnold, fils de Louis-Arthur, horloger, et de Anna-Elise, née Zahler, Bernois.

PROMESSES DE MARIAGE

Masmejan, David-Jean, horloger-mécanicien, Vaudois, et Stauffer, Louise-Olga, réguleuse, Neuchâteloise et Bernoise.
Robert-Nicoud, Louis-Lucien, horloger, Neuchâtelois, et Hari, Cécile, horlogère, Bernoise.

MARIAGES CIVILS

Robert-Charrue, Charles-Louis, Remonteur, Neuchâtelois et Stark née Stark Adélie, Turgovienne et Appenzelloise.

DÉCÈS

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

23912 Enfant féminin à Georges-Edouard Ducommun, Neuchâtelois.
23913 Fischer, Auguste-Ulrich, fils de Johann Ulrich, et de Marie-Elise Michaud, Thurgovien, né le 14 avril 1901.
23914 Filarmónico, née Farinoli, Maria Giuseppina, épouse de Giovanni-Fédélo, Italienne, née en 1869.
23915 Enfant féminin mort-né à Désiré-Anthime-Léon Frossard, Neuchâtelois et Bernois.

se rappela l'appartement choisi pour lui près de Delphine, rue d'Artois ; il reprit sa lettre, la relut, la baisa. — Un tel amour est mon ancre de salut, se dit-il. Ce pauvre vieillard a bien souffert par le cœur. Il ne dit rien de ses chagrins, mais qui ne les devinerait pas ! Eh bien, j'aurai soin de lui comme d'un père, je lui donnerai mille jouissances. Si elle m'aime, elle viendra souvent chez moi passer la journée près de lui. Cette grande comtesse de Restaud est une infâme, elle ferait un portier de son père. Chère Delphine ! elle est meilleure pour le bonhomme, elle est digne d'être aimée. Ah ! ce soir je serai donc heureux ! Il tira la montre, l'admira. — Tout m'a réussi ! Quand on s'aime bien pour toujours, l'on peut s'aider, je puis recevoir cela. D'ailleurs je parviendrai, certes, et pourrai tout rendre au centuple. Il n'y a dans cette liaison ni crime, ni rien qui puisse faire froncer le sourcil à la vertu la plus sévère.

Combien d'honnêtes gens contractent des unions semblables ! Nous ne trompons personne, et ce qui nous avilit, c'est le mensonge. Mentir, n'est-ce pas abdiquer ? Elle s'est depuis longtemps séparée de son mari. D'ailleurs, je lui dirai, moi, à cet Alsacien, de me céder une femme qu'il lui est impossible de rendre heureuse.

Le combat de Rastignac dura longtemps. Quoique la victoire dût rester aux vertus de la jeunesse, il fut néanmoins ramené par une invincible curiosité sur les quatre heures et demie, à la nuit tombante, vers la Maison Vauquer, qu'il se jurait à lui-même de quitter pour toujours. Il voulait savoir si Vautrin était mort. Après avoir eu l'idée de lui administrer un vomitif, Bianchon avait fait porter à son hôpital les matières

23916 Ducommun Leonard-François, fils de Georges-Edouard et de Rachel-Ester Kempf, Neuchâtelois, né le 21 Juin 1901.
23917 Robert-Tissot, Marie, fille de Auguste et de Fanny née Stauffer, Neuchâteloise et Bernoise, née le 6 Juin 1841.
23918 Robert-Tissot, Jeanne-Elisa, fille de Jules-Louis et de Elisa née Weber, Neuchâteloise, née le 26 octobre 1897.

Recensement au 1^{er} Décembre 1900 : 35,815 âmes.

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

Berne, 25 juin. — Le Conseil national a repris hier l'examen du rapport de gestion au département de justice et de police. M. Comtesse, conseiller fédéral, déclare à ce propos que si on fait prendre au code civil le pas sur le code pénal, cela n'implique nullement que les travaux en vue de l'unification du code pénal soient suspendus.

Au chapitre « droit international », M. Brosi rend le conseil attentif aux injustices qui résultent de l'entente internationale relative à la procédure civile. Il dit que les étrangers sont dispensés de fournir des cautions, alors que dans plusieurs cantons les confédérés d'autres cantons sont obligés d'en déposer. M. Comtesse dit que le remède à apporter à cet état de choses n'est pas du ressort de la Confédération ; mais il a le ferme espoir qu'une entente interviendra entre les cantons dans le courant de cette année encore.

M. Manzoni parle des critiques que M. Prinetti, ministre des affaires étrangères d'Italie, a formulées à l'adresse de la Suisse. M. Iselin dit que ces critiques ne sont pas fondées et que la Suisse a fait tout son devoir.

M. Comtesse constate que les prescriptions que M. Prinetti a citées sont celles d'une entente relative au transport des expulsés par mesure de police et non pas des ouvriers sans travail rapatriés administrativement.

M. Wulschleger apporte à la tribune un cas de violation du secret postal. M. Comtesse donne les explications nécessaires, et la gestion du département de justice et police est approuvée. La séance est ensuite levée.

Londres, 25 juin. — La Chambre des communes a repris la discussion du budget et adopté, par 240 voix contre 154, le paragraphe concernant l'introduction du droit sur les sucres.

rendues par Vautrin, afin de les analyser chimiquement. En voyant l'insistance que mit mademoiselle Michonneau à vouloir les faire jeter, ses doutes se fortifièrent, Vautrin fut d'ailleurs trop promptement rétabli pour que Bianchon ne soupçonnât pas quelque complot contre le joyeux boute-en-train de la pension. A l'heure où rentra Rastignac Vautrin se trouvait donc debout près du poêle dans la salle à manger. Attirés plus tôt que de coutume par la nouvelle du duel de Taillefer le fils, les pensionnaires, curieux de connaître les détails de l'affaire et l'influence qu'elle avait eue sur la destinée de Victorine, étaient réunis, moins le père Goriot, et devisaient de cette aventure. Quand Eugène entra, ses yeux rencontrèrent ceux de l'imperturbable Vautrin, dont le regard pénétra si avant dans son cœur et y remua si fortement quelques cordes mauvaises, qu'il en frissonna.

— Eh bien, cher enfant, lui dit le forçat évadé, la Camuse aura longtemps tort avec moi. J'ai, selon ces dames, soutenu victorieusement un coup de sang qui aurait pu tuer un bœuf.

— Ah ! vous pouvez bien dire un taureau, s'écria la veuve Vauquer.

— Seriez-vous donc fâché de me voir en vie ? dit Vautrin à l'oreille de Rastignac dont il crut deviner les pensées. Ce serait d'un homme diablement fort !

— Ah, ma foi ! dit Bianchon, mademoiselle Michonneau parlait avant-hier d'un monsieur surnommé *Trompe-la-Morte* ; ce nom-là vous irait bien.

(A suivre).

Le chancelier de l'Echiquier a déclaré à ce propos qu'il ne s'agissait pas là d'un impôt de guerre, mais de la création de nouvelles ressources pour faire face aux dépenses générales du pays.

Il a ajouté que tous les charbons achetés en Angleterre en exécution de contrats antérieurs à la présentation du budget, bénéficieraient de l'exemption des droits jusqu'à fin septembre.

Manille, 25 juin. — Le général insurgé Caille, qui avait succédé à Aguinaldo, a annoncé hier sa soumission avec 650 hommes.

New-York, 25 juin. — On estime à 25 millions de dollars les dommages causés par le cyclone en Virginie. L'ouragan dura 30 heures. Toutes les communications télégraphiques sont interrompues. Le nombre des victimes ne dépasse pas la centaine.

Boulangerie Coopérative

et dans ses dépôts — Serre 90 — et dans ses dépôt

Pain blanc à 30 centimes 1^{re} qualité à 30 le kilo.

On porte à domicile Avis aux agriculteurs et industriels — Poids public —

Fr. 3.75 les 6 mètres LODEN, double largeur
Etoffe grand usage, bon teint. — Lainages et cotonnerie pour robes et blouses ainsi que draperie hommes dans tous les prix. 3
Echantillons franco. Gravures gratis.
Grands Magasins v. F. Jelmoli, A. G. Zurich

CAFÉ HOMEOPATHIQUE

(dit café de santé) à 70 cent. le kg. de la fabrique Kuenzer, et Cie à Fribourg (Bade).

Arrivage régulier tous les mois, au magasin de consommation rue du Versoix 7

chez D. Hirsig.

Fr. 4.50 la robe de 6 mètres Loden double largeur. Nuances nouvelles, étoffe très solide. 4000 dessins de fabrication toute première. Etoffes pour dames et draperies messieurs de qualités courantes jusqu'aux nouveautés élégantes. Vente en détail à de réels prix de gros. Echantillons franco. 1
Maison STÆPEL & Cie, Zurich.

Aux personnes sujettes aux humeurs

au atteintes des dartres, feus du visage, boutons, ulcères, glandes, qui ont besoin d'un bon dépuratif, nous leur conseillons la cure du sirop de brou de noix de FRED. GOLLIEZ, pharmacien à Morat ; seul véritable avec la *Marque des Deux Palmiers*. En flacons de 3 fr. et en bouteilles de 5 fr. 50 dans les pharmacies. Refusez les contrefaçons.

IMPRIMERIE

DE

LA SENTINELLE

TRAVAUX D'IMPRESSION en tous genres

Factures — Prix-courants — Formules de traites — Mémoires — Circulaires — Entêtes de lettres, Enveloppes.

Cartes de visite, de fiançailles, de mariage, d'adresse — Etiquettes — Menus — Programmes — Affiches — Brochures.

Registres en tous genres et de toutes grandeurs — Traités — Billets à ordres — Obligations.

Impressions en couleurs

LIRE

La Revue

Kom-Hic

10 centimes le numéro

La Sentinelle est en vente dans tous les kiosques de La Chaux-de-Fonds.

Bandages pour les cas les plus difficiles et à poser soi-même sont livrés sous garantie complète et aux prix de fabrication par le Dr Krüsi, fabrique de bandages, Gais (St-Gall).

68 FEUILLETON DE LA SENTINELLE

LE PÈRE GORIOT

PAR

H. DE BALZAC

— Tu dis cela comme si tu te battais les fesses pour ne pas être infidèle. Montre-moi donc une femme qui vaille le sacrifice de la fortune du sieur Taillefer.

— Tons les démons sont donc après moi ? s'écria Rastignac.

— Après qui donc en as-tu ? es-tu fou ? Donne-moi donc la main, dit Bianchon, que je te tâte le pouls. Tu as la fièvre.

— Va donc chez la mère Vauquer, lui dit Eugène, ce scélérat de Vautrin vient de tomber comme mort.

— Ah ! dit Bianchon, qui laissa Rastignac seul, tu me confirmes des soupçons que je veux aller vérifier.

La longue promenade de l'étudiant en droit fut solennel. Il fit en quelque sorte le tour de sa conscience. S'il frota, s'il examina, s'il hésita, du moins sa probité sortit de cette âpre et terrible discussion éprouvée comme une barre de fer qui résiste à tous les essais. Il se souvint des confidences que le père Goriot lui avait faites la veille, il



MAGASIN
PAUL TRIPET

6, Rue de la Balance, 6

LA CHAUX-DE-FONDS

Grand choix de garnitures de toilette
Services de table, à déjeuner et à thé
Assortiment complet de cristaux de table et de fantaisie

Spécialité d'articles pour Hôtels,
Restaurants et Pensions
Coutellerie de table. Couverts en Ruolz, Neusilber et métal ferré
Huiliers. Services à café et thé
en métal anglais nickelé

ARTICLES D'ÉCLAIRAGE

Lampes à pied et à suspension. <-> Lampes colonne

ARTICLES DE MÉNAGE

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1
111, Demoiselle, 111

AUX AMATEURS
de

vrais vins français

Un voyage d'achat fait dans les vignobles de Villié, Morgon, Fleurie et Beaujeu, nous permet d'offrir un véritable

BEAUJOLAIS NOUVEAU

ouvert à 55 c. le litre

Beaujolais vieux, bouché, 75 c. le lit. sans verre
Saint-Georges » 75 c. »
Mâcon » 60 c. »

Demandez

Huile de pied de bœuf

préparée spécialement pour vélos et machines à coudre de la maison **H. Moebius et Fils, Bâle** (Suisse).

En flacons à 75 cent., chez :
Aug. Barbet, Jaquet-Droz 18.
Jules Fête, rue de la Serre 61.
J. Jeanrenaud, rue Léopold Robert 9.
Mairrot Frères, rue de la Promenade 6.
Henri Mathy, rue du Premier-Mars 5.

DR DE SPEYR

médecin - oculiste à Chaux-de-Fonds

sera absent

du 21 juin au 19 juillet

LAIT STÉRILISÉ
naturel

Le lait stérilisé de la nourrice de l'avenir est le meilleur aliment pour enfants, le plus naturel et remplace le lait de la maman! Aucun cas de diarrhée.

Laiterie D. HIRSIG,

Versoix 7, et

Antoine WINTERFELD,
à la Gare

Vin rouge du Tessin 1^a

garanti pur à fr. 45.— les 100 litres, port dû c/retour. 552
Morganti frères, Lugano.

Restaurant

DU

CERISIER

BON JEU DE BOULES

Bonne consommation attend les amateurs.

FROMAGES

Liquidation de 200 pièces de fromage maigre de trois qualités différentes à des prix sans concurrence, à la laiterie rue du Collège 8.

Se recommande,
F. Stotzer.

On demande un bon graveur à l'atelier Chs-Aug. ZIMMERMANN, Daniel JeanRichard 13.

Imprimerie de « La Sentinelle »

TRAVAUX D'IMPRESSION
en tous genres

Chapellerie
J. VERTHIER

RUE NEUVE 10

CHAPEAUX DE FEUTRE

CHAPEAUX DE SOIE

CASQUETTES

Grand choix de Parapluies

CRAVATES

Grand choix de BÉRETS

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX DE PAILLE

RUE NEUVE 10

CONTRE LA TOUX, L'ASTHME

Le catarrhe pulmonaire, l'enrouement, la grippe, l'oppression et autres maux de poitrine analogues, les **Pectorines du Dr J. J. Hohl** sont depuis 40 ans d'un usage général. Elles sont admises par les autorités sanitaires et même beaucoup recommandées par nombre de sommités médicales. Ces tablettes, d'un goût très agréable, se vendent en boîtes de 80 cts. et 1 Fr. 20 dans les **pharmacies**. H4638Q 401

SAVOUREUSE

ET

BON MARCHÉ

est la cuisine que la ménagère fait avec les 3 spécialités **Maggi**: Potages à la minute, Maggi pour corser, Tubes de bouillon et consommé. Des dégustations comparatives la convaincront que ces produits du pays sont supérieurs à toutes les imitations. Par conséquent, nous les recommandons à notre honorable clientèle. **H. et E. Perrenoud, Rue du Doubs.**

Glaces

en TOUS GENRES

PRIX

défiant toute concurrence

GRAND CHOIX D'ENCADREMENTS

Se recommande,

CH. BRÄNDLÉ.

Magasin Rue Léopold-Robert 47

PHOTOGRAPHIE R. KOHL

derrière le collège de la Promenade

Ouvrage consciencieux. **CHAUX-DE-FONDS** Prix modéré

Prix : fr. 6 la 1/2 Dz. avec une carte décorée
fr. 10 la Dz, avec deux cartes décorées

Agrandissement 1/2 nature fr. 10
grandeur nature fr. 18

Groupes suivant arrangement avec les personnes

A qui veut le meilleur

pour un prix modique, je recommande les 3 Spécialités **Maggi**: Potages à la minute, Maggi pour corser, Tubes de bouillon et consommé. Ces produits du pays sont en magasin, à l'état toujours frais, chez **Jakob Iseli, Rue Numa Droz.**

ESCOMPTE 5 %

payable de suite en JETONS ou par CARNETS D'ESCOMPTE
● Remboursables au gré des clients ●

Pour faire un pouding pour 4 à 6 personnes, prenez : Le Pudding Pulver, parfums assortis, le paquet 0.20 cent.

Semoule de maïs d'Italie pour polenta
MARCHANDISE FRAICHEMENT REÇUE le kilo 0.35 cent.

Cafés depuis 0,65 cent. le demi kilo
Caracoli depuis 0,85 cl. le demi kilo.

Limbourg extra, double crème

GUINAND & DUPUIS

Place Neuve, 4 CHAUX-DE-FONDS Place Neuve, 4

ESCOMPTE 5 %

Imprimerie de LA SENTINELLE

XVIII^{me} Exposition de Peinture
de la Société des Amis des Arts à La Chaux-de-Fonds
DU 9 AU 30 JUIN 1901

au Musée de Peinture, au Collège industriel

PRIX D'ENTRÉE : 50 centimes

Cartes d'abonnement pour toute la durée de l'Exposition avec participation au tirage de la loterie : 5 francs. — L'Exposition est ouverte tous les jours de 9 heures du matin à 6 heures du soir.

TOMBOL

DE LA SOCIÉTÉ CHORALE "LA PENSÉE"
en faveur de sa caisse de secours mutuels

Total de la première liste des dons fr. 2874.

Le billet 50 centimes en vente dans de nombreux dépôts.

Tirage en Juillet.

MARIAGES

ALLIANCE DES FAMILLES

RUE NUMA DROZ 90, à LA CHAUX-DE-FONDS

Maison de 1^{er} ordre

On s'occupe de toutes les positions.

Discretion absolue.

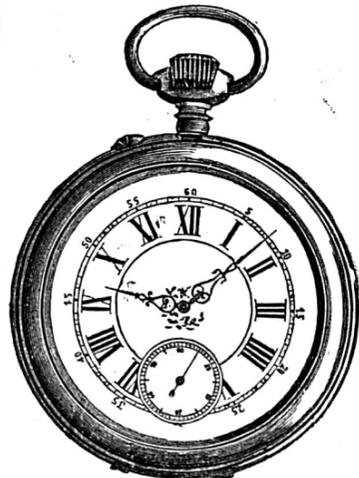
S'adresser à M^{me} C. KUNZER, rue Numa Droz 90.

Sagne-Juillard

HORLOGER-BIJOUTIER

38, Rue Léopold-Robet, 38

TÉLÉPHONE Maison de confiance fondée en 1889 TÉLÉPHONE



BIJOUTERIE
ALLIANCES 18 K^{ts}

MONTRES

RÉGULATEURS

COUCOUS

REVEILS

PÉNDULES

RÉPARATIONS

Garantie absolue